

SO RO DIS
Société par actions simplifiée au capital de 1 004 400 euros
Siège social : 1 Rue des Chardonnnes
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
317 306 116 RCS BLOIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 NOVEMBRE 2025
--

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 4 423 181,84 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 423 181,84 euros

A titre de dividendes 1 001 889,00 euros
Soit 399,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 3 421 292,84 euros
Qui s'élève ainsi à 15 784 842,22 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 562 191,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 439 698,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d’option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d’option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

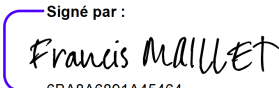
Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d’actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/06/2022	901 449 €	2 511	762 516 €	138 933 €
30/06/2023	502 200 €	2 511	281 800 €	220 400 €
30/06/2024	700 569 €	2 511	393 111 €	307 458 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 novembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Francis MAILLET

Signé par :

6BA8A6891A45464...

Bilan actif	Clôture au 30/06/25 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	58 301 151	32 803 035	25 498 117	25 847 567
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	884 800	75 758	809 042	808 068
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	83 868	75 758	8 110	7 136
FONDS COMMERCIAL (1)	800 932		800 932	800 932
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 650 226	32 727 277	18 922 950	19 151 464
TERRAINS	7 303 615	3 031 202	4 272 414	4 351 674
CONSTRUCTIONS	33 975 306	20 611 019	13 364 288	12 869 621
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 753 390	6 942 506	810 885	720 394
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 330 032	2 142 551	187 481	160 024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	287 883		287 883	1 049 751
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	5 766 125		5 766 125	5 888 034
PARTICIPATIONS	1 210 939		1 210 939	1 210 939
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	2 413 265		2 413 265	2 670 812
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 384 514		1 384 514	1 377 072
PRÊTS	341 546		341 546	337 543
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	415 861		415 861	291 668
ACTIF CIRCULANT	18 098 919	170 191	17 928 728	16 053 782
STOCKS ET EN-COURS	7 984 262		7 984 262	8 401 224
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	49 629		49 629	46 752
MARCHANDISES	7 934 633		7 934 633	8 354 472
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 755 781	170 191	4 585 590	4 424 223
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	523 183	170 191	352 992	330 792
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 232 598		4 232 598	4 093 432
CREANCES DIVERSES (3)	415 633		415 633	305 843
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 700 000		2 700 000	100 000
DISPONIBILITES	1 865 773		1 865 773	2 495 949
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	377 469		377 469	326 542
TOTAL GENERAL	76 400 070	32 973 226	43 426 844	41 901 348
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			158 022	16 265
(3) Dont à plus d'un an			94 840	92 825

Comptes certifiés conformes

Signé par : Francis MALLET
6BA8A6891A45464...



Bilan passif		Clôture au 30/06/25 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		18 502 088	14 779 475
CAPITAL		1 004 400	1 004 400
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		610 517	610 517
RESERVES		12 463 989	10 299 203
RESERVE LEGALE		100 440	100 440
AUTRES RESERVES		12 363 549	10 198 763
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 423 182	2 865 355
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		164 000	302 000
PROVISIONS POUR RISQUES		144 000	282 000
PROVISIONS POUR CHARGES		20 000	20 000
DETTE(1)		24 760 756	26 819 873
DETTE FINANCIERES		11 763 279	14 591 844
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		10 391 862	13 062 369
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 371 417	1 529 475
DETTE D'EXPLOITATION		12 020 546	11 579 167
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		6 539 843	7 100 897
DETTE FISCALES ET SOCIALES		5 265 461	4 289 715
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		215 242	188 555
DETTE DIVERSES		893 250	536 768
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		274 808	125 015
ETAT : IMPÔTS SUR LES BENEFICES		505 353	118 306
AUTRES DETTE DIVERSES		113 089	293 446
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		83 681	112 093
TOTAL GENERAL		43 426 844	41 901 348
(1) Dont à plus d'un an		9 010 709	11 275 259
Dont à moins d'un an		15 750 047	15 544 614
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		135 007	

Compte de résultat	Exercice 01/07/24 - 30/06/25 Durée 12 mois	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	105 096 616	104 097 108
VENTES DE MARCHANDISES	101 029 093	100 475 298
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 366 501	1 983 371
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>103 395 594</i>	<i>102 458 669</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	46 667	29 600
REPRISES SUR PROVISIONS	148 021	243 753
TRANSFERTS DE CHARGES	442 583	365 728
AUTRES PRODUITS	1 063 752	999 358
CHARGES D'EXPLOITATION	98 301 726	99 104 954
ACHAT DE MARCHANDISES	77 369 864	78 634 482
VARIATION DES STOCKS	419 838	-453 823
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	172 024	167 084
VARIATION DES STOCKS	-2 877	3 997
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 364 373	7 589 771
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 714 495	1 663 506
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 336 278	7 180 103
CHARGES SOCIALES	2 182 699	2 072 992
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 552 787	1 940 118
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	12 931	52 401
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	144 000	139 000
AUTRES CHARGES	35 314	115 324
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 794 891	4 992 153
PRODUITS FINANCIERS	151 481	88 958
PARTICIPATIONS	49 244	49 454
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 193	9 351
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	90 044	30 153
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
CHARGES FINANCIERES	381 253	502 853
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	381 253	502 853
RESULTAT FINANCIER	-229 772	-413 895
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 565 119	4 578 258

Compte de résultat	Exercice 01/07/24 - 30/06/25 Durée 12 mois	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	599 118	94 900
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	456 118	94 900
REPRISES SUR PROVISIONS	143 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 767	93 974
SUR OPERATIONS DE GESTION		425
SUR OPERATION EN CAPITAL	20 767	93 549
RESULTAT EXCEPTIONNEL	578 350	926
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 228 267	846 076
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 492 020	867 753
TOTAL DES PRODUITS	105 847 215	104 280 966
TOTAL DES CHARGES	101 424 033	101 415 610
RESULTAT NET COMPTABLE	4 423 182	2 865 355
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		6 149
Produits financiers concernant les entreprises liées	49 244	49 454
Charges financières concernant les entreprises liées	17 190	13 029

S.A.S. SORODIS

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SORODIS

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025***Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 25 ans
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 12 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 6 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 2 511 actions de 400 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 004 400			1 004 400
Primes d'émission, de fusion, ...	610 517			610 517
Réserves	10 299 203	2 164 786		12 463 989
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 865 355		2 865 355	
Résultat de l'exercice N		4 423 182		4 423 182
Provisions réglementées – Subvention d'investissements				
	14 779 475	6 587 968	0	18 502 088

Fonds commercial

* Droit d'utilisation station-service	Acquisition le 27/01/1984		2 287
* Point chaud (croissanterie/pâtisserie)	Acquisition le 24/06/1994		50 537
* Fonds MAYA (Négoce détail vêtement)	Acquisition le 24/07/1994		55 990
* Fonds SOTIMAX (Disques et boutique)	Acquisition le 03/02/1998		147 876
* Fonds RIOUS (Poissonnerie)	Acquisition le 31/08/1998		544 243
			800 933

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	886 324	3 764	5 287	884 800
Immobilisations corporelles	50 654 300	1 335 192	339 266	51 650 226
Immobilisations financières - titres	2 588 011	14 500	7 059	2 595 453
Immobilisations financières - créances	3 300 023	236 892	366 243	3 170 672
	57 428 658	1 590 348	717 855	58 301 151

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	78 256	2 790	5 287	75 758
Immobilisations corporelles	31 502 836	1 549 997	325 557	32 727 277
	31 581 091	1 552 787	330 844	32 803 035
<i>Dont dotation :</i>				
- Linéaire		1 370 877		
- Dégressive		181 910		
- Exceptionnelle				

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	302 000	144 000	282 000	164 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	166 281	12 931	9 021	170 191
	468 281	156 931	291 021	334 191
<i>Dont dotation :</i>				
- Exploitation		156 931	148 021	
- Financier				
- Exceptionnel			143 000	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- Montants repris parce qu'utilisés :	148 021
- Montants repris parce que devenus sans objet :	143 000

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 144 k€.
- Une provision pour gros entretien pour 20 k€.

En début d'exercice, le poste provision pour risques et charges était composé d'un montant de 143 k€ représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale (agissant pour notre compte) assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une pratique commerciale contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6, I, 1^o du code de commerce. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. Le 25 juin 2025, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce rejet a mis fin à la procédure contentieuse. La provision inhérente à ce litige a été reprise sur l'exercice

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	3 170 672	158 022	3 012 650
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	4 755 781	4 755 781	
Créances diverses	415 633	320 793	94 840
Charges constatées d'avance	377 469	377 469	
	8 719 555	5 612 065	3 107 490

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	186 940	186 940		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	10 204 922	2 895 937	6 982 437	326 548
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 371 417	340 549	33 698	997 170
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 020 546	11 349 690		670 856
Dettes diverses	893 250	893 250		
Produits constatés d'avance	83 681	83 681		
	24 760 756	15 750 047	7 016 134	1 994 574

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 21 988

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 238 815

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 037 266

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 220 399

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. SORODIS

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	73 915 253	71 059 311
Drive	8 906 824	8 689 528
Station-service / Fuel	20 573 517	22 709 830
	103 395 594	102 458 669

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	7
Agents de maîtrise	24
Employés	197
	228

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession d'immobilisations corporelles	13 703	440 630
Cession d'immobilisations financières	7 059	15 487
Provision pour risques et charges		143 000
	20 767	599 118

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	670 856
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	504 982
Le supplément d'intéressement	52 429
	1 228 267

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et au taux réduit, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales L'ALBARON et SOLOGNE VOYAGES.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 592 743
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-63 949
Charge d'intégration fiscale – Filiale bénéficiaire	1 386
Produit d'intégration fiscale – Filiale déficitaire	-38 160
	1 492 020

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	118 077
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	183 805

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, privilège de prêteurs de deniers) à hauteur de 9 113 100 euros, et par des sûretés personnelles à hauteur de 7 182 943 euros.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	660 205	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	715 667	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 090 000	1 090 000
Emprunts obtenus non encaissés	343 023	343 023

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- Calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- Exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- Valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- Calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- Évolution annuelle des rémunérations brutes : 2 % ^(*) ;
- Taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ^(**) ;
- Montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen selon catégories ;
- Critère de turn-over du personnel : Faible ;
- Table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 477 000 €

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025*

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant s'élève à 101 k€.

Entreprises liées

	L'ALBARON	SOLOGNE VOYAGES	SCI CHARBONNEL
Participations	9 989	1 000	1 199 950
Dépréciation participations			
Créances rattachées à des participations	2 352 884	60 381	
Immobilisations financières diverses			
Clients et comptes rattachés	353		
Créances diverses		15 158	
Charges constatées d'avance			
Emprunts et dettes financières divers	600	905 980	103 617
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 341	70	
Autres achats et charges externes			25 699
Autres produits	180 000	9 607	
Produits de participation	48 060	1 184	
Transferts de charges	135 296	2 130	
Intérêts et charges assimilées		15 322	1 868

Filiales et participations à plus de 50 %

	S.A.S L'ALBARON ROMORANTIN R.C.S BOIS 917 655 541	E.U.R.L. SOLOGNE V. ROMORANTIN R.C.S BLOIS 505 094 375	S.C.I. DU CHARBONNEL ROMORANTIN R.C.S BLOIS 529 258 576
Capital	10 000	1 000	1 200 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	1 679	208 334	61 998
Quote-part du capital détenu	99.89%	100.00%	99.99%
Valeur brute des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Valeur nette des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Prêts et avances consentis	2 352 884	60 381	-
Cautions & avals donnés	431 805	228 400	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	7 374 793	1 213 777	25 699
Résultat du dernier exercice clos	-145 260	125 963	21 029
Date de clôture du dernier exercice	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025

S.A.S. SORODIS

Exercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

Néant

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SORODIS, SOLOGNE VOYAGES et L'ALBARON dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de commerce.

En effet :

- Les sociétés SOLOGNE VOYAGES et L'ALBARON exploitent des rayons détachés de l'hypermarché.
- Les comptes consolidés n'apportent pas d'informations significatives au regard des capitaux propres, du résultat et de l'endettement.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Sébastien GUILLOIS
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes
Tél : 06 99 65 83 68

COGEP AUDIT
2658 Route d'Orléans
18230 SAINT DOULCHARD

sguillois@cogep.fr
www.cogep.fr

SORODIS
1 rue des Chardonnnes
41200 ROMORANTIN - LANTHENAY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

Aux Associés de la société **SORODIS**,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SORODIS** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société comptabilise des dépréciations de ses stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société **SORODIS**, décrite dans la note « Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 26 novembre 2025
COGEP AUDIT


Sébastien GUILLOIS
Commissaire aux comptes

Bilan actif	Clôture au 30/06/25 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	58 301 151	32 803 035	25 498 117	25 847 567
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	884 800	75 758	809 042	808 068
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	83 868	75 758	8 110	7 136
FONDS COMMERCIAL (1)	800 932		800 932	800 932
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 650 226	32 727 277	18 922 950	19 151 464
TERRAINS	7 303 615	3 031 202	4 272 414	4 351 674
CONSTRUCTIONS	33 975 306	20 611 019	13 364 288	12 869 621
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 753 390	6 942 506	810 885	720 394
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 330 032	2 142 551	187 481	160 024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	287 883		287 883	1 049 751
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	5 766 125		5 766 125	5 888 034
PARTICIPATIONS	1 210 939		1 210 939	1 210 939
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	2 413 265		2 413 265	2 670 812
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 384 514		1 384 514	1 377 072
PRÊTS	341 546		341 546	337 543
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	415 861		415 861	291 668
ACTIF CIRCULANT	18 098 919	170 191	17 928 728	16 053 782
STOCKS ET EN-COURS	7 984 262		7 984 262	8 401 224
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	49 629		49 629	46 752
MARCHANDISES	7 934 633		7 934 633	8 354 472
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 755 781	170 191	4 585 590	4 424 223
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	523 183	170 191	352 992	330 792
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 232 598		4 232 598	4 093 432
CREANCES DIVERSES (3)	415 633		415 633	305 843
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 700 000		2 700 000	100 000
DISPONIBILITES	1 865 773		1 865 773	2 495 949
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	377 469		377 469	326 542
TOTAL GENERAL	76 400 070	32 973 226	43 426 844	41 901 348
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			158 022	16 265
(3) Dont à plus d'un an			94 840	92 825

Bilan passif	Clôture au 30/06/25 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	18 502 088	14 779 475
CAPITAL	1 004 400	1 004 400
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	610 517	610 517
RESERVES	12 463 989	10 299 203
RESERVE LEGALE	100 440	100 440
AUTRES RESERVES	12 363 549	10 198 763
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 423 182	2 865 355
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	164 000	302 000
PROVISIONS POUR RISQUES	144 000	282 000
PROVISIONS POUR CHARGES	20 000	20 000
DETTE(1)	24 760 756	26 819 873
DETTE FINANCIERE	11 763 279	14 591 844
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	10 391 862	13 062 369
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 371 417	1 529 475
DETTE D'EXPLOITATION	12 020 546	11 579 167
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	6 539 843	7 100 897
DETTE FISCALES ET SOCIALES	5 265 461	4 289 715
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	215 242	188 555
DETTE DIVERSE	893 250	536 768
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	274 808	125 015
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	505 353	118 306
AUTRES DETTES DIVERSES	113 089	293 446
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	83 681	112 093
TOTAL GENERAL	43 426 844	41 901 348
(1) Dont à plus d'un an	9 010 709	11 275 259
Dont à moins d'un an	15 750 047	15 544 614
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	135 007	

Compte de résultat

	Exercice 01/07/24 - 30/06/25 Durée 12 mois	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	105 096 616	104 097 108
VENTES DE MARCHANDISES	101 029 093	100 475 298
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 366 501	1 983 371
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>103 395 594</i>	<i>102 458 669</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	46 667	29 600
REPRISES SUR PROVISIONS	148 021	243 753
TRANSFERTS DE CHARGES	442 583	365 728
AUTRES PRODUITS	1 063 752	999 358
CHARGES D'EXPLOITATION	98 301 726	99 104 954
ACHAT DE MARCHANDISES	77 369 864	78 634 482
VARIATION DES STOCKS	419 838	-453 823
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	172 024	167 084
VARIATION DES STOCKS	-2 877	3 997
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 364 373	7 589 771
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 714 495	1 663 506
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 336 278	7 180 103
CHARGES SOCIALES	2 182 699	2 072 992
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 552 787	1 940 118
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	12 931	52 401
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	144 000	139 000
AUTRES CHARGES	35 314	115 324
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 794 891	4 992 153
PRODUITS FINANCIERS	151 481	88 958
PARTICIPATIONS	49 244	49 454
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 193	9 351
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	90 044	30 153
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
CHARGES FINANCIERES	381 253	502 853
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	381 253	502 853
RESULTAT FINANCIER	-229 772	-413 895
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 565 119	4 578 258

Compte de résultat	Exercice 01/07/24 - 30/06/25 Durée 12 mois	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	599 118	94 900
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	456 118	94 900
REPRISES SUR PROVISIONS	143 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 767	93 974
SUR OPERATIONS DE GESTION		425
SUR OPERATION EN CAPITAL	20 767	93 549
RESULTAT EXCEPTIONNEL	578 350	926
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 228 267	846 076
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 492 020	867 753
TOTAL DES PRODUITS	105 847 215	104 280 966
TOTAL DES CHARGES	101 424 033	101 415 610
RESULTAT NET COMPTABLE	4 423 182	2 865 355
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		6 149
Produits financiers concernant les entreprises liées	49 244	49 454
Charges financières concernant les entreprises liées	17 190	13 029

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 25 ans
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 12 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 6 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 2 511 actions de 400 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 004 400			1 004 400
Primes d'émission, de fusion, ...	610 517			610 517
Réserves	10 299 203	2 164 786		12 463 989
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 865 355		2 865 355	
Résultat de l'exercice N		4 423 182		4 423 182
Provisions réglementées – Subvention d'investissements				
	14 779 475	6 587 968	0	18 502 088

Fonds commercial

* Droit d'utilisation station-service	Acquisition le 27/01/1984	2 287
* Point chaud (croissanterie/pâtisserie)	Acquisition le 24/06/1994	50 537
* Fonds MAYA (Négoce détail vêtement)	Acquisition le 24/07/1994	55 990
* Fonds SOTIMAX (Disques et boutique)	Acquisition le 03/02/1998	147 876
* Fonds RIOUS (Poissonnerie)	Acquisition le 31/08/1998	544 243
		800 933

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	886 324	3 764	5 287	884 800
Immobilisations corporelles	50 654 300	1 335 192	339 266	51 650 226
Immobilisations financières - titres	2 588 011	14 500	7 059	2 595 453
Immobilisations financières - créances	3 300 023	236 892	366 243	3 170 672
	57 428 658	1 590 348	717 855	58 301 151

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	78 256	2 790	5 287	75 758
Immobilisations corporelles	31 502 836	1 549 997	325 557	32 727 277
	31 581 091	1 552 787	330 844	32 803 035
<i>Dont dotation :</i>				
- Linéaire		1 370 877		
- Dégressive		181 910		
- Exceptionnelle				

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	302 000	144 000	282 000	164 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	166 281	12 931	9 021	170 191
	468 281	156 931	291 021	334 191
<i>Dont dotation :</i>				
- Exploitation		156 931	148 021	
- Financier				
- Exceptionnel			143 000	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- Montants repris parce qu'utilisés : 148 021
- Montants repris parce que devenus sans objet : 143 000

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 144 k€.
- Une provision pour gros entretien pour 20 k€.

En début d'exercice, le poste provision pour risques et charges était composé d'un montant de 143 k€ représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale (agissant pour notre compte) assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une pratique commerciale contrevenant aux dispositions de l'article L 442-6, I, 1^o du code de commerce. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. Le 25 juin 2025, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce rejet a mis fin à la procédure contentieuse. La provision inhérente à ce litige a été reprise sur l'exercice

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	3 170 672	158 022	3 012 650
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	4 755 781	4 755 781	
Créances diverses	415 633	320 793	94 840
Charges constatées d'avance	377 469	377 469	
	8 719 555	5 612 065	3 107 490

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	186 940	186 940		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	10 204 922	2 895 937	6 982 437	326 548
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 371 417	340 549	33 698	997 170
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	12 020 546	11 349 690		670 856
Dettes diverses	893 250	893 250		
Produits constatés d'avance	83 681	83 681		
	24 760 756	15 750 047	7 016 134	1 994 574

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 21 988

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 238 815

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 037 266

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 220 399

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	73 915 253	71 059 311
Drive	8 906 824	8 689 528
Station-service / Fuel	20 573 517	22 709 830
	103 395 594	102 458 669

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	7
Agents de maîtrise	24
Employés	197
	228

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Cession d'immobilisations corporelles	13 703	440 630
Cession d'immobilisations financières	7 059	15 487
Provision pour risques et charges		143 000
	20 767	599 118

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	670 856
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	504 982
Le supplément d'intéressement	52 429
	1 228 267

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et au taux réduit, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales L'ALBARON et SOLOGNE VOYAGES.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 592 743
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-63 949
Charge d'intégration fiscale – Filiale bénéficiaire	1 386
Produit d'intégration fiscale – Filiale déficitaire	-38 160
	1 492 020

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	118 077
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	183 805

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, privilège de prêteurs de deniers) à hauteur de 9 113 100 euros, et par des sûretés personnelles à hauteur de 7 182 943 euros.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	660 205	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	715 667	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 090 000	1 090 000
Emprunts obtenus non encaissés	343 023	343 023

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de détail alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- Calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- Exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- Valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- Calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- Évolution annuelle des rémunérations brutes : 2 % ^(*) ;
- Taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.80 % ^(**) ;
- Montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen selon catégories ;
- Critère de turn-over du personnel : Faible ;
- Table de mortalité : INSEE 2024 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 477 000 €

S.A.S. SORODISExercice du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant s'élève à 101 k€.

Entreprises liées

	L'ALBARON	SOLOGNE VOYAGES	SCI CHARBONNEL
Participations	9 989	1 000	1 199 950
Dépréciation participations			
Créances rattachées à des participations	2 352 884	60 381	
Immobilisations financières diverses			
Clients et comptes rattachés	353		
Créances diverses		15 158	
Charges constatées d'avance			
Emprunts et dettes financières divers	600	905 980	103 617
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 341	70	
Autres achats et charges externes			25 699
Autres produits	180 000	9 607	
Produits de participation	48 060	1 184	
Transferts de charges	135 296	2 130	
Intérêts et charges assimilées		15 322	1 868

Filiales et participations à plus de 50 %

	S.A.S L'ALBARON ROMORANTIN R.C.S BOIS 917 655 541	E.U.R.L. SOLOGNE V. ROMORANTIN R.C.S BLOIS 505 094 375	S.C.I. DU CHARBONNEL ROMORANTIN R.C.S BLOIS 529 258 576
Capital	10 000	1 000	1 200 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	1 679	208 334	61 998
Quote-part du capital détenu	99.89%	100.00%	99.99%
Valeur brute des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Valeur nette des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Prêts et avances consentis	2 352 884	60 381	-
Cautions & avals donnés	431 805	228 400	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	7 374 793	1 213 777	25 699
Résultat du dernier exercice clos	-145 260	125 963	21 029
Date de clôture du dernier exercice	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2025

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

Néant

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SORODIS, SOLOGNE VOYAGES et L'ALBARON dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de commerce.

En effet :

- Les sociétés SOLOGNE VOYAGES et L'ALBARON exploitent des rayons détachés de l'hypermarché.
- Les comptes consolidés n'apportent pas d'informations significatives au regard des capitaux propres, du résultat et de l'endettement.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

COGEP



WE ARE AN INDEPENDENT MEMBER OF
THE GLOBAL ADVISORY
AND ACCOUNTING NETWORK